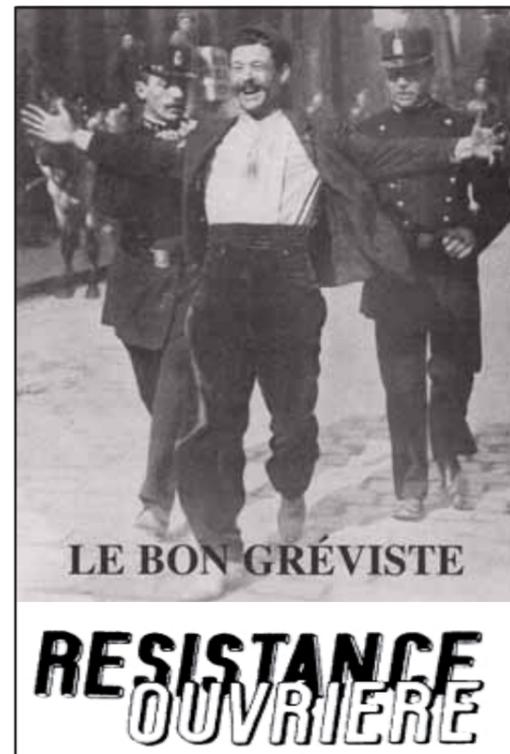


L'Os

L'Ouest Syndicaliste

Informations syndicales de l'Union Départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Numéro 700 - Avril 2019 - 55^{ème} année - 1,50 €



MEETING 1^{er} Mai 2019

Pour la défense des revendications

Avec la participation de

Christian Grolier

*Secrétaire général
de la Fédération Générale
des Fonctionnaires*

Et

*un représentant de la Fédération
des Services Publics et de Santé*



10H30

Place de la Gare de l'État à Nantes

Pratique contractuelle

- ▶ Interview Dopharma
- ▶ Nov BIm
- ▶ Toyota
- ▶ IDEA-Services

(Lire P. 2)

La commission administrative élargie

a réuni plus de 160 militants le 1er avril



(Lire P. 4)

Non à la retraite par points !

« Il n'y a pas une minute à perdre »



(Lire P. 5)

Assistantes maternelles, Enseignement, Santé

FO porte les revendications



(Lire P. 6)

Pôle Emploi

Assemblée générale
100% de grévistes
à Saint-Herblain pour
des embauches en CDI



(Lire P. 7)

Dopharma

FO, le syndicat du bas de la fiche de paie

Propriété depuis janvier 2017 du géant pharmaceutique allemand Boehringer Ingelheim, le site de Saint-Herblon – qui emploie 118 salariés pour la production de médicaments génériques vétérinaires – a été cédé en ce début d'année 2019 à Dopharma, une PME hollandaise.

Force Ouvrière est majoritaire sur ce site depuis 2012. Dans ce contexte particulièrement difficile, le syndicat a obtenu une enveloppe d'augmentation de salaires de 2,3 % en moyenne et des primes de cession, dont les montants sont loin d'être négligeables pour les salariés.

INTERVIEW



Frédéric Oble

Secrétaire du syndicat FO de la Pharmacie du Pays d'Ancenis
Délégué syndical de Dopharma, élu DP

Guillaume Arzel

Trésorier du syndicat FO de la Pharmacie du Pays d'Ancenis
Élu FO CE/DP de Dopharma

Pour comprendre la situation actuelle, il est sans doute nécessaire de faire un rapide historique concernant le site de Saint-Herblon...

F. Oble – Le site de Saint-Herblon est à l'origine une entreprise de fabrication de médicaments vétérinaires, la Coopérative pharmaceutique vétérinaire (Coophavet). La gamme de produits Coophavet existe toujours sous ce nom, c'est une marque déposée. En 1997, nous devenons une filiale autonome d'un groupe mondial, Merial, qui compte 6 900 salariés et qui appartient au géant Sanofi depuis 2009. Nous, nous ne serons intégrés qu'en 2014 en tant que site Sanofi.

Quelles sont les conséquences d'un tel processus ?

GA – Sur le court terme, grâce à l'action de FO, les salariés de Coophavet ont obtenu en 2014 les mêmes avantages sociaux que ceux de Sanofi.

F. Oble – Le revers de la médaille par contre, ce sont les inquiétudes sur l'organisation du travail et l'avenir du site. La gamme Coophavet serait-elle toujours produite à Saint-Herblon ?

Les inquiétudes sont fondées, puisqu'une nouvelle vente intervient assez rapidement...

GA – Le 1^{er} janvier 2017, Sanofi vend Merial, qui représente toute sa partie vétérinaire, au géant allemand Boehringer Ingelheim (BI) qui, inversement, lui transfère une partie de ses médicaments humains sans ordonnance.

F. Oble – En octobre 2017, BI annonce un nouveau projet de cession du site

de Saint-Herblon et de sa gamme Coophavet. Sans que nous n'ayons jamais eu de réponse concernant le montant de la transaction, nous apprendrons par la suite que c'est une PME hollandaise, Dopharma, qui récupère le site à compter de 2019. L'incompréhension est alors immense: Dopharma sera une entreprise sous-traitante de Merial pour le Teatseal® [produit vétérinaire - NDLR]. Elle représente 165 salariés aux Pays-Bas et en Allemagne, là où nous sommes 118 nous-mêmes... Loin des 6 900 de Merial ou des plus de 100 000 de Sanofi !

GA – Sur l'aspect social, les effets ne se sont pas faits attendre : les nouveaux arrivants, qui ont été au nombre de dix-huit ce mois-ci [mars 2019 - NDLR], ne bénéficient pas des acquis de Sanofi, ni même des avantages de Coophavet, la PME d'origine. Seul est appliqué le minimum conventionnel, issu d'ailleurs de la convention collective la moins favorable des deux existantes dans notre secteur d'activités. Nous craignons donc évidemment une détérioration du climat de travail...

Dans ces conditions difficiles, qu'a malgré tout obtenu Force Ouvrière ?

F. Oble – Tout d'abord, il faut rappeler que c'est grâce à notre action si les salariés de Coophavet ont obtenu en 2015 les acquis des accords Sanofi. Dans un second temps, dès le projet de cession annoncé fin 2017, nous avons fait valoir le fait que, de 1997 à 2014, les salariés de Coophavet n'ont bénéficié d'aucun accord de la maison-mère Merial, alors que le montant total des dividendes versés aux actionnaires du groupe dépassaient les onze millions d'euros sur la même période.

Nous avons chiffré le fait que chaque collègue soit passé à côté de 60 000 euros de revenus en dix-sept ans... Forts de cette analyse, nous avons initié l'action commune avec la CFE-CGC et la CGT pour obtenir de BI des garanties vis-à-vis du repreneur ainsi qu'une prime de cession à l'avantage des salariés du site.

GA – Nous avons organisé sur site une grève majoritaire de 24 heures en février 2018. Nous avons fait de nombreuses réunions et démarches auprès de la direction et, confrontée au rapport de forces, la direction de BI a été contrainte de lâcher différents montants de primes : 15 250 euros bruts pour les CDI de plus d'un an, 7500 euros bruts pour les CDI de plus de 3 mois, 3 000 euros bruts pour les CDD de plus de 3 mois...

F. Oble – En parallèle, nous avons obtenu lors des dernières négociations annuelles obligatoires (NAO) une augmentation des salaires de 2,3 % en moyenne, versée à partir d'avril.

Comment voyez-vous l'avenir ?

F. Oble – Nous avons devant nous une période de 15 mois où tout va être renégocié : mutuelle, participation-intéressement, temps de travail, formation, droit syndical, qui est pour l'instant le même que celui de Sanofi, puisqu'il n'y a pas eu de dénonciation de l'accord existant... Nous allons rester très vigilants, en mettant en avant ce que nous avons réussi à obtenir.

GA – Nous nous appuyons également sur le fait que l'implantation FO est très importante sur le site.

Nov Blm

+2,4 % d'augmentation générale

Située à Carquefou, l'entreprise Nov Blm produit des systèmes d'élevation des plateformes pétrolières off shore. Son chiffre d'affaires est dépendant de la fluctuation des cours du pétrole et connaît une forte baisse depuis quatre ans (2015 : 244M€ - 2016 : 94M€ - 2017 : 37M€ - 2018 : 36M€). Malgré ce contexte, FO a obtenu des augmentations générales de salaires supérieures à l'inflation.

Dans le cadre des dernières négociations annuelles obligatoires (NAO), la section FO de NOV-BLM, majoritaire dans l'entreprise depuis 2017, vient d'obtenir :

- ▶ + 2,4 % d'augmentations générales (+ 1,2 % en mars et + 1,2 % en juillet) ;
- ▶ + 0,4 % d'augmentations individuelles : + 0,4 %.

Cet accord a été obtenu, malgré le climat délétère mis en place par la nouvelle Direction. Après deux plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) - le premier en 2016 avec 25 suppressions de postes, le second en 2017 avec 30 suppressions de postes - et dans un rapport de forces défavorable, FO avait négocié des départs volontaires comprenant des primes supralégales conséquentes.

Depuis la mise en place de la nouvelle Direction à la mi-2017, les effectifs ont fondu d'une quarantaine de personnes en utilisant différentes méthodes : licenciements isolés, ruptures conventionnelles cachées, démissions...

La pression sur les salariés est présente et les conséquences ne sont pas les moindres : burn-out, mal-être des salariés, procédures aux prud'hommes en cours. Malgré tout cela, la section FO NOV-BLM se félicite du résultat obtenu lors de ces NAO. Elle reste cependant très vigilante sur la situation de l'entreprise, tant sur le plan économique que social.

Bruno Hatton
DS FO Cadres Nov Blm

Toyota

Un accord supérieur à l'an passé

Le 4 avril dernier, après un large débat et un vote, l'assemblée générale extraordinaire des syndiqués et des sympathisants de FO, qui représente plus de 50 % dans l'entreprise tous collèges confondus, a mandaté la délégation pour signer l'accord obtenu dans le cadre des NAO 2019.

FO a revendiqué, négocié et obtenu un accord plus conséquent que l'an passé. Celui-ci contient :

▶ **Salaires des ouvriers et ETD jusqu'au coefficient 240**

+ 2,4 % en AG (1 % en avril, 0,7 % en septembre, 0,7 % en décembre) et une enveloppe de 0,2 % en AI.

▶ **Salaires ETD au coefficient supérieur ou égal à 255 ETD et grille agent de maîtrise**

+ 1,6 % en AG (1 % en avril, 0,6 % en décembre) et une enveloppe de 1 % en AI.

▶ **Grille ETD**

Le coefficient 255 ETD de la grille (rémunération de base minimum garantie) : + 2,4 %.

▶ **Indexation des primes**

+ 2,4 % au 1^{er} avril.

▶ **Prime soudure**

Passage de 61 à 70 euros.

▶ **Prime Transport**

Inf. 3 kms = 10,23 € ;
Sup. 3 kms = 20,00 € ;
Sup. 25 kms = 25,00 € ;
Sup. 35 kms = 30,00 €.

▶ **Prime d'entretien**

La prime d'entretien déjà existante pour les techniciens sur calendrier maintenance jour est revue à la hausse, soit : 99,25 € par mois. La prime d'entretien déjà existante pour les techniciens sur calendrier maintenance posté est revalorisée de 2,4 %, comme toutes les primes.

▶ **Prime de nettoyage**

Revalorisation de la prime de nettoyage (bleu de travail) à 29,77 €/an.

Comme l'indique la section FO Toyota (Métaux d'Ancenis) dans son compte rendu : « À FO, dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle, nous obtenons des résultats concrets. Nous sommes et nous restons le syndicat de la fiche de paie ».

IDEA-Services

FO gagne sur ses revendications

À l'issue de trois réunions de négociations annuelles obligatoires (NAO), la Direction générale a maintenu sa volonté d'imposer une enveloppe d'augmentation générale des salaires et d'augmentations individuelles répartie à 50 %, pour des taux correspondant à + 1 %, donc inférieurs à l'inflation.

Ce faisant, elle refusait de préserver le pouvoir d'achat des salariés. Elle a également réaffirmé son souhait de supprimer la prime de performance et de refuser la clause de revoyure, si FO maintenait sa demande de 1,6 % d'augmentation générale.

Dans ces conditions, les deux sections FO IDEA-Services de Nantes

et de Saint-Nazaire, très fortement implantées sur les deux sites, ont pris leurs responsabilités en appelant à un débrayage commun pour parvenir à satisfaire leurs revendications.

Après deux semaines de négociations compliquées et le soutien permanent des sections FO d'Airbus de Nantes et de Saint-Nazaire, de l'Union départementale et de l'Union locale de Saint-Nazaire, FO a obtenu gain de cause sur ses revendications et signé les accords salariaux 2019.

FO Manutention

▶ Le détail du contenu de cet accord sera publié dans le prochain numéro de L'Ouest syndicaliste.

Communiqué de presse

de la Fédération Générale des Fonctionnaires

Force Ouvrière

- Paris, le 2 avril 2019 -

9 mai 2019 : GRÈVE La FGF-FO appelle à la grève dans la Fonction publique

Le Bureau fédéral de la FGF-FO, avec l'ensemble des syndicats de la fonction publique de l'État regroupant tous les ministères, appelle les 2,3 millions de fonctionnaires et agents publics de l'État à faire grève et manifester le 09 mai 2019.

Opposée au projet de loi de transformation de la fonction publique qui remet en cause le Statut général des fonctionnaires, l'égalité des droits des agents et des usagers ainsi que l'accès aux services publics, la FGF-FO entend défendre une fonction publique porteuse des valeurs républicaines de liberté, égalité, fraternité et laïcité.

Cette loi, matrice de toutes les réformes et des lois Blanquer et Santé, est l'outil d'Action Publique 2022 pour supprimer des postes.

Le 9 mai 2019 n'est que le début d'un combat que Force Ouvrière mènera pour le retrait du projet de loi, notamment tout au long de la discussion parlementaire.

Dans le même temps, la FGF-FO soutiendra toutes les actions, dans tous les secteurs professionnels, menées par l'ensemble des syndicats dans les 3 versants (État, territorial et hospitalier) de la fonction publique.

D'ores et déjà, les douanes, l'enseignement et les finances publiques sont mobilisés et en grève.

Ensemble, nous devons construire un rapport de force à même de faire reculer le gouvernement, notamment en bloquant l'économie !



par Michel Le Roc'h,
secrétaire général de l'Union départementale
CGT-Force Ouvrière de Loire-Atlantique

Nous ne mangeons pas de ce pain-là

L'incendie spectaculaire de Notre Dame à Paris le 15 avril dernier a conduit le Président de la République à repousser ses annonces. C'est donc ce jeudi 25 avril, dix jours après l'incendie, qu'il interviendra à la télévision pour détailler les mesures qu'il entend mettre en œuvre suite au « Grand débat ».

Dix jours mis à profit pour appeler à l'union nationale, décréter une collecte nationale et décider que la cathédrale serait reconstruite dans les cinq ans. À peine la souscription lancée, les milliardaires Bernard Arnault et François Pinault annonçaient des dons de 200 et 100 millions d'euros ; une bagatelle au regard de la fortune des deux hommes. Une richesse qui éclate une fois de plus au grand jour comme conséquence de l'exploitation de la force de travail des salariés.

Pour ne donner que quelques chiffres, les plus riches (1 %) ont capté 22 % de la richesse produite en 2017 dans l'hexagone. Sur les vingt dernières années, la fortune totale des plus grandes richesses françaises a été multipliée par douze alors que le nombre de personnes pauvres a augmenté de 1,2 million.

Les mesures qui seront annoncées jeudi – pour l'essentiel d'ores et déjà connues – ne visent nullement à inverser cette tendance. Le chef de l'État compte poursuivre dans la même direction : réduire les déficits publics en s'attaquant aux « dépenses sociales » et aux services publics, augmenter le temps de travail, etc.

Il a beau rassurer – promettre en contrepartie une baisse de l'impôt sur le revenu pour les « classes moyennes », une indexation sur les prix des pensions inférieures à 2 000 euros et aucune fermeture d'école ou d'hôpital d'ici à 2022 sans l'accord des élus locaux –, il sait que la situation est fragile. Explosive même, en particulier depuis la révolte des gilets jaunes

débutée en novembre dernier.

La violence et l'escalade répressive à l'égard de ceux-ci suscite un émoi considérable dans toutes les couches de la classe ouvrière. L'interdiction de certains rassemblements syndicaux en application de la loi « anti-casseurs » – celui des retraités de Périgueux à titre d'exemple – est digne d'un État totalitaire. « On se croit revenu sous le régime de Vichy », déclarait dernièrement Charles de Courson, député de la Marne, devant ses collègues de l'Assemblée nationale.

Cette répression a bien entendu un contenu, celui de liquider coûte que coûte les conquêtes sociales pour répondre aux exigences du capital financier et de l'Union européenne.

« Nous n'acceptons pas la remise en cause de nos pensions et sommes prêts à tout mettre en œuvre pour faire échouer le projet gouvernemental. »

À Bruxelles justement, la réduction des « déficits publics » – et la nécessité d'alléger le poids des services publics – revient régulièrement comme un leitmotiv. Mais qui est responsable des déficits publics ?

Dans un récent audit, la Cour des comptes européenne estime qu'entre 2008 et 2017, les États et l'Union européenne ont fourni 1459 milliards d'euros de capitaux aux banques et 3659 milliards d'euros en trésorerie. Le rapport conclut que cela explique le « gonflement de la dette publique ». Est-il nécessaire de commenter ?

Dans ce contexte, en tant qu'organisation syndicale, il nous revient d'être attentifs à la révolte qui affleure dans le pays. Tout indique que nous devons être offensifs, plus que jamais tournés vers la satisfaction des revendications. Les professeurs des écoles

contre le projet de loi Blanquer ; les éboueurs de Lyon contre la privatisation ; maintenant les urgentistes de Paris pour défendre leurs conditions de travail et revendiquer une prime spécifique de 300€, tous expriment nettement leur volonté de ne rien lâcher. C'est cette même détermination que les fonctionnaires afficheront par la grève ce jeudi 9 mai, à l'appel de FO dans un cadre large d'action commune, pour la défense du service public et du statut, contre le projet de loi dit de « transformation de la fonction publique ».

Il nous revient d'expliquer inlassablement à tous les salariés, du privé comme du public, le contenu de la « réforme » des retraites, qui vise mécaniquement à faire baisser le montant des pensions.

En quittant la concertation sur les retraites, la confédération cgt-Force Ouvrière a pris ses responsabilités. Elle a donné un premier signal au gouvernement et au patronat, mais également à l'ensemble des salariés : nous n'acceptons pas la remise en cause

de nos pensions et sommes prêts à tout mettre en œuvre pour faire échouer le projet gouvernemental.

L'affirmation est d'autant plus importante que, mis en difficulté, le Président de la République vient de réactiver l'idée d'une « conférence sociale et citoyenne », avec le soutien entre autres de la CFDT. Son objectif est d'associer les organisations syndicales à la mise en place des « réformes » concernant « les sujets épineux » comme l'allongement du temps de travail, la transition énergétique ou la dépendance... Il va de soi que nous n'avons rien à faire dans une telle conférence. Attachés à la seule défense des intérêts particuliers et collectifs de la classe ouvrière, nous y opposons au contraire notre stricte indépendance.

1^{er} mai départemental
10h30
Place de la Gare de l'État
à Nantes

Ce Meeting sera suivi d'un apéritif

Site : force-ouvriere44.fr – Blog : fo44.org

LE SITE D'INFORMATIONS DE VOTRE
UNION DÉPARTEMENTALE



ACTUALITES - FO44 - PRATIQUE - DOSSIERS - LIENS UTILES - NOUS CONTACTER

L'OS - L'Ouest Syndicaliste

Bimensuel de l'UD CGT-FO 44 - 55^{ème} année

CPPAP : 0521.S.07829

Membre fondateur : Alexandre Hébert

Directeur : Michel Le Roc'h - Rédacteur en chef : Adrien Leclerc

Bourse du Travail F. Pelloutier - 2 Place de la Gare de l'Etat,

44200 Nantes - Tél.02 28 44 19 00 - Fax.02 40 35 49 46

Site internet UD CGT FO 44 : force-ouvriere44.fr

E-m@il Ovest Syndicaliste : ouestsyndicaliste@fo44.fr

E-mail UD-FO : udfo44@force-ouvriere.fr

ABONNEZ-VOUS !!!



Informations syndicales de l'Union Départementale CGT-FORCE OUVRIERE de Loire-Atlantique

ABONNEMENT ANNUEL - Tarifs 2019

- Abonnement GROUPE 1 (Instance, Bureau, Conseil) : 15 €uros
- Abonnement GROUPE 2 (Syndicat complet) : 12 €uros

Structure
Trésorier
M@il / Tél.

Reçu OUI NON

Merci de joindre la liste des nouveaux abonnés (noms/prénoms/adresses/tél.) sur fichier Excel et de l'adresser par M@il : abosyndicaliste@fo44.fr

- Abonnement individuel : 30 €uros

Nom/Prénom
Adresse

M@il / Tél.
Reçu OUI NON

Règlement à adresser à : UD CGT-Force Ouvrière - L'Ouest-Syndicaliste - 2, pl. de la Gare de l'État - 44200 Nantes et à libeller à l'ordre de « L'Ouest Syndicaliste »

La météo sociale



La toiture de Notre Dame de Paris a donc brûlé. Et ça n'a pas traîné : chaque fois qu'un événement anxiogène se produit, les gouvernements en perdition l'exploitent sans vergogne pour tenter de rebondir en saisissant l'occasion d'appeler à l'union nationale, voire - comme Macron - à la «*communauté nationale*» (sic).

Donc, devant la toiture en feu, les milliardaires se sont agenouillés. La Bonne Mère eût sans doute préféré, en toute charité chrétienne, que le ruissellement de l'obole d'un milliard d'euros qu'ils ont bruyamment consentie, servit à construire des logements décentes pour mettre à l'abri de la mort les milliers de SDF parisiens. Mais ne rêvons pas ! Il n'y a pas plus de Bonne Mère que de Père Noël. Nos milliardaires endogamiques, les Pinault, Lagardère, Bouygues, Pigasse, Draghi, Bolloré, Dassault, Arnault et son gendre sulfureux Xavier Niel, etc.⁽¹⁾ ont voulu se repeindre la façade, à bon compte, exonérations fiscales à la clé...

Eux, la bande des cyniques, les propriétaires de 90 % des médias qui fabriquent Macron en Immaculé conçu pour être le fondé de pouvoir de leur oligarchie, croient-ils pouvoir abuser la multitude des «*riens*» ? Évidemment, non ! C'est même tout le contraire. Les «*riens*» sont déjà entrés en résistance, excédés de les voir s'engraisser à coups de CICE, de privatisations, de pillages de fonds publics, de Flat Tax, d'exonérations de toutes sortes - dont l'ISF - et de mille autres mesures invisibilisées en oeuvre ou en préparation pour écraser le peuple d'une austérité perpétuelle afin de se gaver⁽²⁾.

Pointe avancée de la mobilisation, le mouvement des Gilets jaunes a commencé à déstabiliser le dispositif des oligarques, que les brutalités de la pratique totalitaire inscrite dans les Institutions de la V^{ème} République s'efforcent de sauver.

Les rats commencent à quitter le navire où grouillent les Benalla, devant le spectre de la jonction entre la partie prolétarienne en mouvement qui cherche à s'organiser et qui bénéficie du soutien de la majorité de la population et la partie déjà organisée dans les syndicats qui cherche à les activer. Et tous les regards se portent de l'autre côté de la Méditerranée pour y lire l'avenir. «*Qu'ils dégagent tous ! Tous ! On a dit tous !* ». Déjà, par millions, les Algérien(ne)s ont tiré les leçons des manoeuvres en recul que les despotes appellent «*transition*». Ladite «*transition*» consistant à lâcher du lest pour conserver l'essentiel.

Par la grève et la manifestation, l'une avec l'autre ou l'une sans l'autre, ils dégageront ! Et les «*riens*» seront «*tout*» - comme nous le chanterons le 1^{er} Mai avec l'Internationale....

JA

1- Notons en passant que Brigitte Macron fut la professeure des enfants de la première fortune de France au très fermé Lycée privé Franklin.

2- Fin 2018, le nombre de Français vivant sous le seuil de pauvreté a dépassé 9 millions, alors que les actionnaires du CAC 40 se distribuaient 47 milliards de dividendes et que la fortune de Bernard Arnault doublait, atteignant les 80 milliards d'euros dépassant désormais le montant de l'impôt sur le revenu prélevé sur les ménages...

L'événement

La Commission administrative élargie a réuni plus de 160 militants le 1^{er} avril dernier

Le 1^{er} avril dernier, 160 militants ont participé à la commission administrative élargie de l'Union départementale, qui s'est déroulée à la salle festive Nantes Nord.

À cette occasion, Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'UD et membre de la Commission exécutive confédérale qui, en cette qualité, participe au Comité confédéral national (CCN), ainsi que Mathieu Cornillaud, trésorier de l'UD mandaté par la précédente CA pour représenter l'UD lors du CCN des 27 et 28 mars 2019, ont effectué le compte rendu de celui-ci.

Parmi les différentes prises de parole, le camarade Fabien Chédeville est intervenu pour les trois versants de la Fonction publique, relayant notamment l'appel de FO Fonction publique

à la grève le 9 mai prochain pour le retrait du projet de loi dit de «*transformation de la Fonction publique*».

Pour la FNEC-FP FO, la camarade Hélène Macon a donné aux militants les éléments d'information sur la mobilisation en cours dans l'Enseignement pour le retrait du projet de loi Blanquer.

Toutes les interventions en tribune ont permis de réaffirmer avec vigueur les revendications portées par Force Ouvrière face à la mécanique destructrice du gouvernement Macron/Philippe. Claire Compain, présidente de l'Union départementale des retraités FO de Loire-Atlantique, a pour sa part présenté le contenu de la contre-réforme de retraite par points (voir page ci-contre).



Extrait de la résolution du CCN des 27 et 28 mars 2019 concernant les retraites

Le CCN affirme la détermination de FO à défendre la retraite par répartition garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le code des pensions civiles et militaires de retraites.

C'est pourquoi le CCN réaffirme l'opposition de FO à un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pensions sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour ceux qui en auront les moyens.

Le CCN rejette toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, comme il dénonce et rejette toute volonté du gouvernement d'allonger la durée d'activité ou d'inciter à retarder l'âge de départ, soi-disant pour financer la dépendance. Le CCN rappelle que ce risque doit être pris en charge par la Sécurité sociale et financé par une cotisation sur l'ensemble des revenus, y compris ceux de capitaux. Le CCN n'est nullement dupe de

l'opération dite de concertation engagée par le gouvernement pour tenter d'associer les organisations syndicales à son projet. FO ne sera la caution d'aucune remise en cause des droits à la retraite. C'est pourquoi le CCN mandate le Bureau confédéral pour exiger du Premier ministre qu'il mette fin à la concertation, publie son projet et entende les revendications de la confédération. Si le gouvernement refuse, la Confédération quittera les concertations. Le CCN mandate le BC et la CE pour lancer une campagne d'information nationale en direction des salariés pour les informer des enjeux, des positions et revendications de Force Ouvrière. Cette campagne d'information et de mobilisation, à l'initiative des syndicats FO, aura pour point d'orgue un rassemblement national en juin ou septembre en fonction du calendrier gouvernemental, dans l'objectif de préparer le rapport de force interprofessionnel et, si nécessaire, la grève pour défendre les retraites et mettre en échec le projet gouvernemental. Le CCN mandate le BC pour informer toutes les confédérations de cette initiative et de ses objectifs.

Extraits de l'intervention de Michel Le Roc'h

Ly a quelques jours, la loi «*anti-casseurs*» a été adoptée à l'Assemblée nationale. En réalité, ce n'est pas une loi «*anti-casseurs*», c'est une loi contre la liberté de manifester et contre la liberté d'expression. Maintenant, un certain nombre de manifestations sont interdites. Comme syndicaliste, je ne peux pas l'accepter. (...)

Dans ce contexte, même si nous devons le faire de manière indépendante, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du mouvement de révolte qui existe aujourd'hui, qui a pris la forme des Gilets jaunes, qui pourra prendre une autre forme demain. (...)

Les retraites ont occupé une place très importante dans le CCN. Il y a donc des concertations qui se tiennent, ce ne sont pas des négociations. On nous écoute mais, au bout du compte, on a l'impression d'être la caution de décisions déjà prises par le pouvoir. (...)

Il reste trois réunions de concertation jusqu'au 6 mai. Toutes les mesures présentées dans ces concertations conduisent ou visent à baisser le niveau des pensions. Ce n'est pas acceptable. (...)

Je ne suis pas partisan de la politique de la chaise vide, mais ces concertations se déroulent déjà depuis plusieurs mois. Le Haut-commissaire sait parfaitement quelles



sont nos positions. À un moment, il faut montrer à ce gouvernement que l'on n'accepte pas. Il faut montrer aux salariés que nous sommes une organisation qui n'accepte pas la remise en cause du montant de nos pensions. Il faut donc donner un signal fort et quitter ces réunions de concertation. [voir l'extrait de la résolution ci-contre]. (...)

Ce qui me paraît très important également, c'est d'engager d'ici le mois de juin des réunions d'information, s'engager dans une campagne pour mobiliser les militants et au-delà. Tout le monde comprend bien que si nous ne sommes pas en mesure de mobiliser les travailleurs, la contre-réforme des retraites passera. »

Extrait du courrier envoyé le 16 avril dernier par la Confédération à Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites

«*Nous vous informons que nous suspendons notre participation [aux réunions de concertation - NDLR], ne souhaitant pas apparaître comme*

cautionnant une réforme décidée sans réelle prise en considération des analyses, positions et revendications que nous portons. »

LES INTERVENANTS À LA TRIBUNE



De gauche à droite : Mathieu Cornillaud, FO Assurance - Fabien Chédeville, FGF FO - Hélène Macon, SNFOLC - Yann Le Fol, FO GD Santé - Chrystelle Tonnelier, FO DGFIP - Sylvie Moisan, FO CHU Nantes - Sylvie Daquin, FO Territoriaux Ville de Nantes.

Non à la retraite par points ! « Il n'y a pas une minute à perdre »

Extraits de l'intervention de Claire Compain,
Présidente de l'Union départementale des retraités FO de Loire-Atlantique

OBJECTIF DU GOUVERNEMENT : BAISSER LE MONTANT DES PENSIONS

Malgré les coups extrêmement violents portés contre nos systèmes de retraites, en particulier la contre-réforme Balladur de 1993 avec les passages à 40 ans de cotisations et le calcul sur les 25 meilleures années, malgré tous les coups portés en 2003, 2007, 2010 [...], les retraites en France sont les meilleures d'Europe.

Elles représentent aujourd'hui une enveloppe globale de 316 milliards d'euros, soit à peu près 14 % du PIB au bénéfice de 16,1 millions de retraités. L'objectif du gouvernement est de descendre dans un premier temps à 12 % du PIB : c'est le but assigné au régime universel à points qu'il veut mettre en place. (...)

Un système qui permet de baisser drastiquement les pensions, c'est évidemment la porte ouverte, pour ceux qui en auront les moyens, à la capitalisation qu'attendent tous les assureurs... »

UNITÉ PUBLIC-PRIVÉ

« Le gouvernement explique aujourd'hui que les différences entre les régimes sont injustes et que, pour cette raison, il faudrait tout détruire. En tant que syndicalistes, ne tombons pas dans le piège.

Prenons l'exemple des retraites du secteur public : non, mes camarades, celles-ci ne sont pas supérieures à celles du privé. Une étude de la DREES⁽¹⁾ de juillet 2015 indique que le taux de remplacement médian des salariés du privé (retraites du régime général + complémentaire) est de 73,80 % par rapport à leur dernier salaire. Celui des salariés du public est de 72,10 % ! Montrer du doigt les soi-disant avantages de tel ou tel n'a qu'un but : remettre en cause les droits de tous ! »

LA MÉTHODE

« Plus de vingt réunions, dont de nombreuses bilatérales entre le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, et les organisations syndicales salariées et

patronales, se sont tenues depuis le 10 octobre 2018. La méthode consiste en un flou artistique. Tout est esquissé, rien n'est affirmé. Cela fait un an que le gouvernement ne dévoile rien de précis, rien de concret. M. Delevoye interroge, pose des questions « Qui doit financer les points quand on ne travaille pas ? » ; il interroge sur le devenir de tous les mécanismes de solidarité existants, mais il ne dit rien lui-même. « Moins on en dit, mieux c'est », serait sa devise.

Pour autant, on sait que tout est d'ores et déjà ficelé. Comme il le dit lui-même à l'issue d'un colloque organisé par le Sénat : il ne s'agit pas de revenir sur l'engagement d'un régime universel par points intégral à un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ».

LE CALENDRIER

« Le projet de loi devrait être présenté, heureux hasard, cet été – comme les décrets Balladur du 14 août 1993 – pour que la loi puisse être votée avant fin 2019, pour une mise en route en 2025 concernant les assurés nés en 1963. M. Delevoye a indiqué qu'à l'entrée en vigueur de la loi, les droits acquis seraient traduits en pension, puis la somme obtenue transformée en points. Les règles de ce nouveau système auraient donc vocation à s'appliquer intégralement tout de suite, il n'y a donc pas une minute à perdre ! »

LA QUESTION DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

« Dans un système à points, l'âge n'intervient pas directement. Cela étant, MM. Macron et Delevoye ont affirmé que l'âge légal de départ à la retraite serait fixé à 62 ans. (...) Mais qu'en serait-il des départs anticipés pour longue carrière, qui permet aux salariés réunissant le nombre de trimestres requis de partir dès 60 ans ? Demain, il n'y aurait plus de trimestres, alors... aucune garantie, voire leur disparition ! Et que dire pour les travailleurs handicapés, qui peuvent aujourd'hui partir dès 56 ans ? Ou pour les services actifs dans la Fonction publique ?

LA RETRAITE À 62 ANS ?

« La dernière circulaire confédérale signée par Yves Veyrier et Philippe Pihet décrit les dernières trouvailles du gouvernement. Ce dernier émet l'idée d'un âge de référence commun à tous les assurés d'une même génération. Autrement dit, l'âge de liquidation des droits ne serait pas le même pour tenir compte de l'espérance de vie de chaque génération. »

VERS DES COEFFICIENTS DE MAJORATION ?

« Le gouvernement souhaite mettre en place des coefficients majorant de 3 à 5 % chaque année supplémentaire d'activité à partir de l'âge de référence. Selon Delevoye, « si tout le monde part à l'âge de référence commun, le système est déséquilibré financièrement »...

Puisque le système conduit à une chute drastique du montant des pensions, le salarié serait contraint de partir à la retraite le plus tard possible.

Cependant, si l'on vous vire après 50 ans - par plan social ou par rupture conventionnelle - ou si vous faites partie de ces 40 % des assurés qui ne sont plus en activité à la veille de partir à la retraite (maladie, invalidité, chômage, etc.), vous ne pouvez pas reculer votre âge de départ. Et à l'âge de référence, la CPAM cessera de payer la pension d'invalidité, la CAF le paiement de l'AAH, ou Pôle Emploi les indemnités chômage... Les plus fragiles sont une nouvelle fois pénalisés... »

LA REVALORISATION DES PENSIONS

« M. Delevoye considère que l'indexation sur l'inflation est trop dépendante de la croissance et avance l'idée d'une indexation sur les salaires... mais il s'empresse d'ajouter que « dans ce cas, le coefficient à liquidation (c'est-à-dire la valeur de service du point à la liquidation) servi par le système devra être réduit en conséquence... »

UN RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Suppression des 42 régimes de retraites existants

« Dans le document gouvernemental envoyé aux organisations syndicales fin septembre 2018, il est écrit à la page 16 : « Le système universel de retraite remplacera les 42 régimes de retraite existants (régime de base et régimes complémentaires) ». Il s'agit donc bien de détruire ces 42 régimes... »

Les deux paramètres d'un régime universel par points : valeur d'achat et valeur de service

« La valeur d'achat du point détermine le nombre de points acquis par votre rémunération chaque année. Les points accumulés tout au long de la vie seront enregistrés dans un compte unique et, au moment de la liquidation de votre pension, seront multipliés par la valeur de service du point.

Qui va décider de la valeur du point ? Aujourd'hui, nos régimes complémentaires sont gérés

paritairement : c'est le conseil d'administration de l'ARRCO/AGIRC qui décide des valeurs d'achat et de service sur le seul critère de l'équilibre financier. Or, sur ce seul critère, la valeur d'achat du point n'a cessé d'augmenter, de sorte qu'à salaire identique, nous avons moins de points d'une année sur l'autre... Dans le cadre du régime universel, ce serait le gouvernement, à travers peut-être un établissement public, qui déciderait de ces valeurs.

Aujourd'hui, contre les dispositions mêmes du code de la Sécurité sociale, nous n'avons obtenu qu'une revalorisation de 0,3 %. Et demain ce sera quoi ? La démographie, les dépenses publiques, les guerres en Afrique, la croissance qui n'est pas au rendez-vous ?

M. Delevoye va encore plus loin, puisqu'il introduit l'idée que la valeur de service du point pourrait évoluer avec l'espérance de vie d'une même génération... Dans un tel système, contrairement à aujourd'hui, plus

aucun montant de pension n'est garanti... »

Une baisse mécanique du montant des pensions

« Avec un régime universel par points, le calcul de la pension se ferait sur toute la carrière. La retraite serait donc mécaniquement plus faible. Ce sont toujours les mêmes profils qui seraient les plus défavorisés, notamment les femmes aux carrières plus hachées, avec du temps partiel ou des congés parentaux, compensés aujourd'hui par différents mécanismes de solidarité. »

Un mot sur les fonctionnaires

« Les fonctionnaires d'État dépendent du Code des pensions civiles et militaires. Ils n'ont donc pas de caisse de retraite. Leur statut leur garantit une pension, qui constitue une dette de l'État à leur égard et qui, à ce titre, est inscrite dans le Grand livre de la dette publique.

Détruire le Code des pensions civiles et militaires est non seulement une



Rapport Libault : La perte d'autonomie

Dominique Libault, ancien Directeur de la Sécurité Sociale, a remis un rapport de 228 pages et de 175 propositions sur la question de la perte d'autonomie.

Il y est notamment question d'un « cinquième risque », qui serait géré à l'échelle territoriale via les Agences régionales de santé (ARS) et chapeauté par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA). Parmi les pistes proposées concernant le financement de ce « cinquième risque » est évoquée l'instauration, d'un prélèvement qui prendrait la suite de la Contribution au remboursement de la dette sociale, en 2024 (CRDS - voir encadré ci-dessous).

Laissons la parole à la résolution adoptée à l'unanimité par le Comité exécutif de l'UCR FO, adoptée à l'unanimité le 5 avril 2019, qui « refuse certaines des pistes de financement envisagées telles que : une nouvelle journée de solidarité pour les salariés, une augmentation de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) à la charge des retraités ou la pérennisation de la CRDS... Le Comité Exécutif s'oppose vivement aux propositions de financer la dépendance par les ressources dégagées d'un durcissement des conditions de départ à la retraite à taux plein en reportant l'âge de la retraite de 62 à 63 ans ou en allongeant la durée de cotisations de 42 à 43 ans. Le Comité Exécutif réitère sa revendication pour la prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale qui, seule, permet de garantir la solidarité et une égalité de traitement des personnes âgées sur tout le territoire. (...) »

QUE DEVIENNENT LES RÉSERVES EXISTANTES ?

« Aujourd'hui, les réserves de retraite s'élèvent à 126 milliards d'euros, dont 70 milliards pour les seules caisses complémentaires ARRCO/AGIRC. Ces 70 milliards, ce sont nos cotisations, notre argent. Que deviendraient-ils, si c'est l'État qui devient gestionnaire des retraites ? Ne seraient-ils pas utilisés – et donc détournés – pour compenser les déficits publics ? »

⁽¹⁾ DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques.

Périodes assimilées à des périodes d'assurance, Majorations de trimestres par enfants et droits familiaux, Pensions de réversion, Minimum contributif...

Retrouvez toutes les questions relatives à la remise en cause des mécanismes de solidarité existants dans

LE NUMÉRO SPÉCIAL n°693 bis DE SEPTEMBRE 2018

FO L'Ouest Syndicaliste

ILS SONT TROP NUMBREUX ! ILS VIVENT TROP VIEUX ! ILS SONT TROP D'ÊTRE GÂÉS !!!

Dossier Retraites

Tous concernés !

Non à la retraite par points
Maintien de tous les régimes existants
Retrait du projet Macron-Delevoye

La CRDS, c'est quoi ?

La Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS) a été créée par Alain Juppé en 1996, en même temps que la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES).

Soyons clairs, les salariés ont toujours payé leurs cotisations sociales et n'ont donc aucune dette vis-à-vis de la Sécurité Sociale. Par contre, effectivement, les gouvernements successifs ont permis aux patrons d'être exonérés de milliards d'euros chaque année de cotisations sociales: 50 milliards au bas mot n'ont jamais été compensés à la Sécurité sociale.

La CRDS est un impôt de 0,5 % prélevé à la source, sur les mêmes revenus que la CSG – c'est-à-dire à 86% sur les revenus des salariés. Il faut être la CFDT pour trouver ce c'est un impôt juste ! Jusqu'en 2005, la CRDS était la ressource exclusive de la CADES. Quelques brouilles s'y sont rajoutées depuis.

La CADES est habilitée à contracter des emprunts à l'aide de toute une palette d'instruments financiers spéculatifs à moyens et longs termes. Elle se finance donc auprès des marchés financiers et selon, ses propres rapports d'activité, paie aux banques quelques 3 milliards d'intérêts annuels !

Elle devait avoir une existence temporaire jusqu'en 2014, mais est prolongée jusqu'en 2024. Aujourd'hui, il est proposé de la rendre pérenne pour financer la perte d'autonomie.

En clair, c'est un impôt qu'on nous pique à nous salariés pour rembourser la dette des patrons, en permettant aux marchés financiers d'engranger des milliards d'intérêts !



Xavier Bertrand - qui préconise pour sa part un relèvement de l'âge de départ à la retraite

« Le système par points est un piège, une vaste opération hypocrite de baisse généralisée des retraites. Si le gouvernement va au bout de sa logique, dans dix ou vingt ans, les pensions baisseront de 5 à 20 % »

(Extraits du JDD, 7 avril 2019)

Ce 30 mars, FO a participé au 3^{ème} rassemblement des Gilets roses

Intervention de Sandrine Guillard au nom des Assistantes maternelles FO

Le gouvernement balance ses réformes à tout va et a décidé de s'en prendre à notre métier, en nous présentant comme des privilégiées. Il a la mémoire courte. Devons-nous lui rappeler que notre salaire minimum ne correspond pas au SMIC actuel, mais à une portion infime par enfant que nous accueillons ? C'est tout simplement inacceptable.

À la FGTA - Force Ouvrière, nous avons été les premiers à tirer la sonnette d'alarme en lançant une pétition sur le net, dès le 27 septembre 2018, contre la suppression de l'indemnisation pour activité réduite suite à l'annonce de la nouvelle réforme du chômage prévue par ce même gouvernement. Nous avons recueilli plus de 65 000 signatures. Cela montre bien que nous sommes très attentives à ce qui se passe. (...) Alors quand le gouvernement nous attaque de

front parce que l'accueil individuel dérange, nous disons « Ça suffit ! ». Il ne faut pas laisser retomber notre mobilisation. Nous, assistantes maternelles comme vous, salariées du particulier employeur, sommes des professionnelles qui voulons être reconnues pour notre travail, et donc bénéficié de droits adaptés à notre situation. (...) Il est plus que temps que nous fassions entendre notre voix. Nous faisons un métier formidable avec les moyens que l'on a. Alors battons-nous pour le garder encore longtemps.

Et pour reprendre les termes de notre tract intersyndical, les enfants méritent mieux que des modes d'accueil « low cost ». Le gouvernement a oublié que nous faisons le même métier, tout mode d'accueil confondu et que nous aussi, nous avons notre place dans cette société.»



Enseignement

Nouvelle grève massive le 4 avril

À l'appel de FO, FSU, CGT et Sud, la grève du 4 avril dernier a une nouvelle fois été massivement suivie par les enseignants de Loire-Atlantique, en particulier du 1^{er} degré. Après la tenue d'une nouvelle assemblée générale qui a intégré la question de la reconduction de la grève le 9 mai prochain, 1 400 manifestants ont défilé jusqu'à la Préfecture pour le retrait du projet de loi Blanquer.

Cette grève fait suite à une manifestation de 2 500 personnes, enseignants et parents d'élèves, le 30 mars dernier et à une grève majoritaire le 19 mars dernier, dans un contexte interprofessionnel.

Les professeurs des écoles continuent de se mobiliser, avec les parents d'élèves, dans nombre d'écoles et de secteurs.



Santé

Assemblée générale CH Saint-Nazaire

Le 28 février dernier, le syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire a réuni son assemblée générale statutaire, sous la présidence de Jean-Jacques Péaud, secrétaire du groupement régional FO Santé, de Michel Le Roc'h, secrétaire de l'UD FO 44, de Gérard

Caillon, secrétaire de l'UL FO de Saint-Nazaire, de Yann Le Fol, secrétaire du Groupement départemental FO Santé, et de Gaël Leturque, secrétaire du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire.



Un bilan a été effectué sur l'excellent résultat obtenu lors des précédentes élections professionnelles. FO conforte sa première place au sein du Centre hospitalier, avec 47 % de suffrages exprimés, soit une progression de 9 points. Lors de son intervention, le camarade Yann Cajelot a tenu à féliciter le travail du Bureau syndical et à saluer la mémoire d'Anne Bourgeois, "qui a largement contribué à la construction du syndicat".

Un point a également été effectué sur la trésorerie et la syndicalisation. Le syndicat se porte bien, malgré des pertes de cartes liées pour la plupart à des départs en retraite. La

richesse de la discussion en atteste. Le sujet des Gilets jaunes a notamment été évoqué, ainsi que la volonté de faire bouger les choses d'un point de vue syndical. Il est clair pour tout le monde que la grève générale interprofessionnelle est nécessaire pour préserver nos acquis. Un hommage a enfin été rendu aux camarades Hervé Caro et Murielle Orjubin, membres de la commission de contrôle des comptes, qui partent à la retraite cette année.

Gaël Leturque
Secrétaire général du syndicat FO des hospitaliers de Saint-Nazaire

Communiqué de presse

du Groupement départemental de Santé
du 15 avril

Loroux-Bottreau : Conditions de travail dégradées sur l'ensemble des sites du Centre hospitalier Sèvre et Loire



À l'initiative du Syndicat local FO, rejoint par la CFDT, une journée de grève a été organisée le jour de l'inauguration du nouvel hôpital du Loroux-Bottreau pour dénoncer les conditions de travail et le management sur l'ensemble des 5 sites du Centre hospitalier Sèvre et Loire (CHSL) : Vertou, domiciles collectifs et Maison d'accueil spécialisée (MAS).

Les conditions se dégradent dans les services. Le non-remplacement récurrent (-2, -3 agents par jour) et le rappel des agents sur leur repos entraînent un épuisement et une fatigue. (...)

Le nouvel établissement a beau être très

agréable et spacieux mais, par raison économique, la direction a réduit au plus strict le nombre d'agents dans les services.

Toutes ces conditions entraînent un épuisement général. Nous n'avons jamais autant vu d'agents en pleurs dans notre bureau syndical et beaucoup envisagent une reconversion professionnelle.

Le Syndicat FO demande à la direction de mettre en place, dans les plus brefs délais, des renforts d'effectifs afin de ne pas voir la situation se dégrader d'avantage.

Communiqué de presse

du Groupement départemental de Santé
du 3 avril

Soutien à la grève des salariés de la clinique « Le Confluent » (Rezé) et à tous les combats en cours

Le Groupement départemental Force Ouvrière Branche Santé de Loire-Atlantique apporte son soutien aux combats en cours dans les établissements de Santé du département.

Aujourd'hui les contres-réformes du gouvernement impactent aussi bien les établissements de santé du public que ceux du privé à travers le projet de loi Santé Buzyn et la politique de blocage des salaires pour réduire le pseudo déficit public et d'augmentation des dividendes pour les actionnaires.

Les revendications Force-Ouvrière - hausse générale des salaires et des effectifs - doivent être satisfaites rapidement sans quoi les agents ou salariés travaillant dans le secteur de la santé vont être encore plus en péril.

Force soutient donc le mouvement de grève en cours sur l'hôpital privé « Le Confluent ». Les revendications sont à la fois salariales mais

aussi en lien avec la vente de la clinique à un nouveau groupe avec l'incertitude que cela peut générer en terme de conditions de travail, primes, etc.

Force Ouvrière dénonce aussi le veto imposé par l'ARS quant à la reprise de la clinique urologique de Saint-Herblain par Euromed, cette décision amenant cet établissement au bord de la liquidation judiciaire.

Le Groupement Départemental FO Santé de Loire-Atlantique réaffirme son attachement à l'accès aux soins de qualité pour tous avec en parallèle des conditions salariales et de travail à la hauteur.

C'est pourquoi Force Ouvrière continuera à contrer ces réformes scélératees et soutiendra activement les combats en cours jusqu'à satisfaction des revendications !

Les retraités ont manifesté le 11 avril



Le 11 avril 2019, pour la 10^{ème} fois depuis 2014 et la 5^{ème} fois depuis la Présidence d'Emmanuel Macron, les retraités ont manifesté à l'appel de l'intersyndicale des 9 organisations syndicales de retraités au plan national CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires,

FGR-FP, LSR, Toutes, à l'exception de la CFDT et de l'UNSA. Ils exigent l'annulation de l'augmentation de la CSG pour tous les retraités et la revalorisation immédiate des retraites indexée sur les salaires pour tous les retraités. ■



FO Fonction publique appelle à la grève le 9 mai

**Pour la défense du Statut et des services publics
Pour les salaires et les postes,
Pour le retrait des projets de loi « transformation »
de la Fonction publique, Blanquer, Santé...**

Extraits du communiqué commun d'appel à la grève dans la Fonction publique

« Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FAFP, FO, FSU, Solidaires, et UNSA de la Fonction publique affirment de nouveau leur attachement aux valeurs du service public et à une Fonction publique porteuse de l'intérêt général, au service de toutes et tous. Les personnels, avec leurs organisations syndicales, revendiquent l'augmentation de la valeur du point d'indice afin d'améliorer leur pouvoir d'achat, la

suppression du jour de carence et rappellent leur opposition aux 120 000 nouvelles suppressions de postes annoncées. Pour dire non au projet de loi de transformation de la fonction publique et pour demander au gouvernement qu'il ouvre enfin des négociations sur de nouvelles bases, elles appellent d'ores et déjà toutes et tous les agent-e-s de la Fonction publique à se mettre en grève le jeudi 9 mai prochain... »

FO Pôle Emploi Pays de Loire Près de 170 militants à l'assemblée générale

Le 9 avril dernier, l'Assemblée générale de la section CGT-FO Pôle Emploi des Pays de la Loire a réuni près de 170 camarades à Nantes. La réunion a été présidée par le secrétaire de la section, Stéphane Joncour, et ses adjoints, Fabien Milon et Anne-Cécile Trégret. La tribune était également composée de Michel Le Roc'h, secrétaire général de l'Union départementale FO de Loire-Atlantique, de Patrick Hébert, ancien secrétaire général de l'UD issu lui-même des ex-Assedics, et de Katia Obiang, référente-élections PDL pour la

délégation nationale. Les cinq Unions départementales FO de la région étaient représentées à cette occasion. Le rapport d'activité et la résolution générale ont été adoptés à l'unanimité. La camarade Claire Compain, présidente de l'Union départementale des retraités, a également présenté la contre-réforme des retraites. L'assemblée générale s'est tenue à quelques mois des élections professionnelles et au lendemain de la grève interprofessionnelle du 19 mars, massivement saisie

par les agents de Pôle Emploi. A l'appel de FO dans un cadre intersyndical, 35 % des agents des Pays de la Loire, dont plus de 50 % en Loire-Atlantique, se sont mis en grève pour l'augmentation générale des salaires, la défense de leurs postes, l'amélioration de leurs conditions de travail et la préservation de l'Assurance chômage. Cette grève massive connaît actuellement un prolongement sur le site de Saint-Herblain (voir ci-contre).

Les 11 et 15 avril derniers, les agents du site de Saint-Herblain ont dit stop !

100 % de grévistes (hors encadrement) pour des embauches en CDI



Poussés à bout, les agents de Pôle Emploi du site de Saint-Herblain ont décidé de poser les stylos ce jeudi 11 avril et de reconduire la grève ce lundi 15 avril après-midi. Pour ce faire, ils ont pu s'appuyer sur un préavis de grève déposé par FO, CGT et FSU.

« On est fatigués, on est à bout! On ne peut plus assumer de telles cadences : on mange en 20 minutes, on ne prend même pas le temps d'aller aux toilettes tellement on est débordés ! On a tous été mis en arrêt de travail à un moment ou à un autre pour épuisement physique ou psychologique. On ne veut plus mettre notre santé en danger ! »

Les témoignages des salariés lors de l'assemblée générale des grévistes du 11 avril, prononcés en présence de la Direction, sont sans appel. Comme l'indique la section FO de Pôle Emploi, ils pointent concrètement la responsabilité du gouvernement et de sa politique d'austérité. Les conditions de travail sont en effet devenues insoutenables en raison de la réduction des postes, mais également de l'application du décret du 28 décembre 2018 sur le renforcement des sanctions envers

les demandeurs d'emploi.

La réponse de la Direction est pour sa part glaçante. Contre vents et marées, elle a ordonné l'ouverture du site et l'accueil du public avec, pour seul effectif, trois membres de l'encadrement et deux emplois civiques. Sourde aux revendications et au mal-être exprimés par les salariés, elle leur a répondu : « l'adéquation ressources-charges définie par l'intelligence artificielle de notre algorithme « Opéra » ne détecte pas le site de Saint-Herblain comme étant un site en surcharge ». Inacceptable.

Dans ces conditions, déterminés à gagner sur leurs revendications, notamment le recrutement d'urgence d'agents en CDI, les grévistes réunis en AG décident, avec leurs organisations syndicales, de reconduire la grève le lundi 15 avril après-midi puis de nouveau dès la rentrée scolaire.

FO appelle les salariés des autres sites à emboîter le pas. Des motions de soutien sont d'ores et déjà signées sur différents sites de Pôle Emploi, localement comme nationalement.



Extraits de l'intervention de Patrick Hébert

Si nous sommes ici dans cette salle, c'est qu'il y a fort longtemps maintenant, les salariés, qui à l'époque n'avaient pas de droit de grève, isolés face au patron, ont commencé à s'organiser. (...) C'est à partir de ce processus qu'ont été constituées toutes les conquêtes sociales, notamment la Sécurité sociale et l'Assurance chômage, fondées sur la solidarité entre les travailleurs. Je rappelle que l'ensemble de ces systèmes sont assis sur nos cotisations, notre salaire, notre pognon : le salaire différé. Je trouve scandaleux que les gouvernements, quels qu'ils soient, se permettent de se mêler de nos affaires. (...) Petit à petit, on fait glisser la cotisation sur l'impôt, afin de détruire

le principe même de ce que nous sommes et notre droit à gérer nous-mêmes nos propres affaires. (...) Nous avons donc devant nous de grandes bagarres. (...) Première certitude, s'il n'y a pas de rapport de force, le gouvernement ira jusqu'au bout de ses contre-réformes. Deuxième certitude,

« Nous avons devant nous de grandes bagarres »

l'immense majorité de la population, à commencer par les salariés, est opposée à cette politique. Cette opposition a pris la forme depuis quelques mois des Gilets jaunes. Naturellement, compte tenu de mes

traditions syndicales, je partage le point de vue de ceux qui disent que l'idéal serait de bloquer le pays, bloquer la production, mais je ne suis pas certain que cela prendra cette forme-là. (...) Notre rôle de militants, c'est d'expliquer ce qu'il se passe. C'est parce que la grande majorité aura compris que nous pourrions nous mobiliser et demain gagner. Si c'est la grève générale, tant mieux. Si c'est une autre forme, tant mieux aussi ! Ne pas baisser les bras, garder la tête haute, mobiliser les travailleurs : c'est comme cela que nous obtiendrons satisfaction sur nos revendications et peut-être un peu plus, qu'on pourra rétablir dans ce pays une démocratie bien atteinte actuellement. »

L'OS a lu

«Notre Drame», titrait «Libération», le 16 avril au matin.

Pourtant, jusque-là, tout allait à peu près bien. Certes, les guerres, la grande pauvreté, les conflits sociaux,...

Mais bon, c'est si ordinaire, si quotidien et si peu parisien qu'il n'y a pas de quoi en faire ... un Drame.

En revanche, la flèche de Notre-Dame, là, sous nos yeux, pardon, c'est quand même autre chose.

Le must étant le selfie devant la cathédrale en flammes. Wesh, ça en jette !

Et puis l'émotion. De la fumée et des larmes, plein les rues. Ah, non, y'a erreur. Ça, c'était deux jours avant dans les manifs du samedi.

On s'y perd.

Trop d'infos tuent l'info.

Non, sérieusement, ce qui a été le plus émouvant, c'est l'élan de solidarité spontanée des « esprits animaux » du CAC 40. Ça, c'était beau !

On dira c'qu'on voudra, mais la grandeur d'âme, la générosité, ça vous ressoude un peuple comme qui rigole... Surtout la défiscalisation.

Et puis, la sortie de messe pleine de ministres, d'uniformes, de soutanes et d'épouses zémues, tous la mine grave, ça vous avait un p'tit côté sabre et goupillon à ravir les nostalgiques de la France éternelle, fille aînée de l'Église. En mettant les charges de CRS deux jours plus tôt en fond d'écran, on s'offre même un voyage gratos au temps de l'Espagne franquiste. Pour celles et ceux qui ne peuvent pas se payer de vacances, c'est cadeau !

Un petit regret, cependant, l'absence du Cardinal Barbarin, pourtant si photogénique...

En tout cas, on ne peut pas faire le reproche à la macronie de l'instrumentalisation du Drame. Ça, non !

La preuve ? La preuve, c'est que l'incendie a retardé l'allocation présidentielle qui allait réconcilier tous les Françaises, Français, ah que je vous ai compris.

C'est couillon. Du coup le suspense va durer une semaine de plus. À l'heure où nous écrivons ces lignes, comme on dit dans la presse sérieuse, le Souverain n'a pas encore regardé Son peuple les yeux dans les yeux.

Et ça nous manque, mais ça nous manque !

En apnée jusqu'à jeudi, on ne tiendra jamais !

Va-t-il reprendre de la main droite ce qu'il aura donné de la gauche, ou aura-t-il l'audace de donner de la droite avant de reprendre de la gauche ? Putain, c'est étouffant !

On est toutefois en mesure de rassurer nos lecteurs les plus fortunés : d'après nos sources confidentielles proches de Sa Majesté, il ne devrait pas toucher aux 650 milliards d'euros des 500 Français les plus riches (comme les chiffres datent de 2018, on est sûrement au-delà des 700 milliards mais on n'a pas les chiffres précis).

Vous allez penser que ça n'a rien à voir, mais les 500 Français les plus riches c'est quasi le même nombre que les 566 SDF morts

Fuck news

Notre Drame de la mouise

«En 2018, 566 sans-abri sont morts dans la rue en France, contre 511 l'année précédente, selon le collectif Les Morts de la rue, qui recense chaque année ces décès. Ils avaient en moyenne 48 ans, cinquante d'entre eux étaient des femmes. Treize étaient des mineurs, dont 6 de moins de 5 ans. Deux avaient entre 5 et 9 ans (...)

«Elles sont mortes sur la voie publique, dans des abris de fortune tels qu'un parking, une cage d'escalier, une cabane de chantier ou dans le métro (...)

«Le nombre de personnes sans domicile en France était estimé à 143 000 en 2012 par l'Insee, le nombre de sans-abri à 12 700. Aucun nouveau recensement national n'a été fait depuis cette date. (...)

Selon l'étude de 2008-2010 du Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Institut national de la santé et de



la recherche médicale (CepiDc-Inserm), le nombre réel de décès de personnes sans domicile entre 2012 et 2016 pourrait être près de 6 fois supérieur au nombre de décès

connus par le collectif, soit plus de 13 000 morts.»

L'Express, 13 mars 2019

Élémentaire, mon cher Blanquer

LES CARTABLES
TOUJOURS
PLUS LOURDS



Depuis bientôt deux mois, les enseignants et les parents d'élèves se mobilisent pour le retrait de la loi Blanquer, dite «École de la confiance». À l'exception de quelques entrefilets à l'occasion de la grève nationale du 4 avril, le silence des médias est assourdissant.

Ils sont pourtant tous sortis du bois en même temps que le ministre, pour dénoncer les «fake-news»

diffusées par FO.

«Marianne», «Libé», «Le Figaro», «TF1» se sont relayés pour condamner les «propos mensongers» de FO, notamment sur l'école maternelle. Non, l'école maternelle n'est pas menacée ! Au contraire, en instaurant l'obligation scolaire à 3 ans, elle sort renforcée ! Les jardins d'enfants ? Des structures privées qui existent

depuis 100 ans et qui vont devoir, en deux ans, se transformer, soit en crèches, soit en maternelles privées. FO a tout faux !

Dans un article du 27/03/19, «Le Parisien» n'est plus aussi catégorique. Se plaçant du point de vue des jardins d'enfants alsaciens, il précise que «les sénateurs de la région ont déjà assuré que le rapporteur du projet de loi au Sénat proposerait un amendement pour pérenniser ces établissements.»

A la question : « Et qu'advient-il du texte quand il reviendra en seconde lecture devant les députés ? », le quotidien répond qu'«Une piste envisagée serait de transformer les jardins d'enfants en écoles privées hors contrat, tout en leur permettant de toucher des subventions.»

Une loi qui instaure le financement d'écoles privées hors contrat, y'a vraiment pas de quoi s'inquiéter ! ■

«Opéra» pas comique

Les salariés de Pôle Emploi de Saint-Herblain ont exprimé leur colère lors d'une Assemblée générale en présence de la Direction (lire le compte-rendu en p.7) Mais la réponse de la Direction est tellement hallucinante qu'elle mérite bien un p'tit retour.

«L'adéquation ressources-charges définie par l'intelligence artificielle de notre algorithme «Opéra» ne détecte pas le site de Saint Herblain comme étant un site en surcharge! Nous sommes tous salariés, y compris les membres de la direction, personne n'a donc le pouvoir de changer les choses ! Nous ne sommes pas des magiciens !»

C'est Dark Vador qui taille une bavette avec Big Brother ! On peut imaginer sans peine le compte-rendu rédigé par la Direction à sa hiérarchie :

«La déféctuosité opérationnelle d'une certaine catégorie de composants humains de l'Unité de Production du Satellite Pôle



Emploi de Saint-Herblain contraint la Direction des Ressources Humanoïdes à avertir l'Empire que la situation n'est plus totalement sous contrôle. Stop.

L'activation du module «Opéra» ayant échoué, attendons instructions complémentaires pour la gestion ultérieure de la défaillance. Stop.

Constatons le regroupement inhabituel et spontané de composants ne répondant plus aux impulsions du système de maintenance. Stop.

Sommes dans l'incapacité de recruter autres composants demandeurs d'emploi pour remplacer les défailtants. Stop. ■

L'OS a lu

dans la rue en 2018 (511 en 2017). Parmi eux 13 mineurs, dont 6 de moins de cinq ans («L'Express», 13/03/2019).

De mémoire, aucun journal n'avait titré «Notre drame» ce jour-là et aucun recensement officiel des sans-abris n'a été établi depuis 2012. À quoi bon alarmer les gens. Pour vivre heureux, mourez cachés !

Stop, c'est démagogique et populiste, ces rapprochements hasardeux ! Cela sous-entend qu'une ultra-minorité se gaverait de façon obscène et cynique en se foutant royalement du sort des pauvres, ce qui est parfaitement faux puisqu'ils se donnent un mal de chien pour trouver le moyen d'en extraire encore un peu de jus.

Par exemple, que leur reste-t-il aux gens ordinaires ? Les services publics ? Bien trop coûteux ! Y'a sûrement moyen de réduire les coûts, voire d'en tirer des bénéfices en privatisant ce qui est rentable. Tenez, la santé. Comment disait-elle, madame Buzyn, dans une interview donnée au «JDD» le 22/10/2017 ?

«30% des dépenses de l'assurance-maladie ne sont pas pertinentes».

Les personnels et les usagers qui manifestent contre les fermetures de services, comme à Beaumont dans l'Oise («Le Parisien», 7/04/19), n'ont rien compris. C'est pour leur bien. On ferme les services de proximité pour assurer un service de proximité, mais plus loin, c'est pourtant simple.

La pédagogie, la pédagogie.

À ce propos, les enseignants et les parents d'élèves n'ont rien compris non plus, qui manifestent dans tous les départements pour demander le retrait de la loi Blanquer. En plus, ils sont victimes de « fake-news », de « bobards », comme dit Blanquer. D'ailleurs, toute la bonne presse le confirme : c'est FO qui colporte des ragots, notamment sur la maternelle (lire ci-contre).

Quant aux salariés de Pôle Emploi de Saint-Herblain, ils décrochent le pompon des malcompreneurs puisqu'ils ont eu l'outrecuidance de se plaindre de leurs conditions de travail alors que l'intelligence artificielle d'un algorithme leur démontre le contraire. Si c'est scientifique, y'a rien à redire ! Circulez ! (lire ci-contre)

Si vous ne savez plus où donner de la tête, apprenez les gestes qui sauvent. C'est simple : d'un côté, il y a les gentils «progressistes», de l'autre, les méchants «populistes».

Les «progressistes», ça se concerte confortablement, ça se contente de miettes et ça n'empêche pas les honnêtes riches d'empiler les milliards.

Les «populistes», eux, sont paresseux, envieux et revendicatifs et ils lorgnent sur les milliards des riches.

Ok, ok, on a compris... On résume. Donc, 650 milliards pour 500 personnes, c'est le progrès puisqu'ils ont gagné 117 milliards en un an. Ça a effectivement progressé, c'est facile.

Et 566 SDF morts en 2018 contre 511 en 2017, c'est aussi le progrès, c'est évident, puisque 566 est plus grand que 511.

Ça fait du bien d'avoir enfin les idées claires.